

Les Jardins de Frênes

6, RUE MAURICE TENINE

94260 FRESNES

NOTICE DESCRIPTIVE

LOGEMENTS EN ACCESSION

Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968



SOMMAIRE

NOTE GENERALE	4
1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DES IMMEUBLES.....	6
1.1 INFRASTRUCTURE	6
1.2 MURS ET OSSATURE	6
1.3 PLANCHERS	7
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION	8
1.5 ESCALIERS.....	8
1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	8
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	8
1.8 TOITURE ET TERRASSE	9
1.9 CHARPENTE COUVERTURE.....	9
2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	10
2.1 SOLS ET PLINTHES	10
2.2 REVETEMENTS MURAUX	10
2.3 PLAFONDS	11
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES.....	11
2.5 FERMETURES.....	11
2.6 MENUISERIES INTERIEURES.....	12
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS	13
2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES	14
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS	15
3 ANNEXES PRIVATIVES.....	22
3.1 CAVES.....	22
3.2 PARKINGS COUVERTS	22
3.3 PARKINGS DE SURFACE (SANS OBJET)	22
3.4 TERRASSES PRIVATIVES (SANS OBJET).....	23
3.5 BALCONS PRIVATIFS	23
3.6 JARDINS PRIVATIFS ET AIRES PRIVATIVES (SANS OBJET)	23
4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES.....	24
4.1 HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES	24
4.2 CIRCULATIONS ET PALIERS D'ETAGE	25
4.3 CIRCULATION DU SOUS-SOL	26
4.4 CAGES D'ESCALIERS	27
4.5 LOCAUX COMMUNS	28
4.6 LOCAUX TECHNIQUES	29
5 EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES.....	31
5.1 ASCENSEURS	Erreur ! Signet non défini.
5.2 CHAUFFAGE - EAU CHAUDE	31
5.3 TELECOMMUNICATIONS.....	32
5.4 RECEPTION - STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	32
5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	32



5.6	ALIMENTATION EN EAU.....	32
5.7	ALIMENTATION EN GAZ.....	33
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	33
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS	34
6.1	VOIRIE ET PARKING.....	34
6.2	CIRCULATIONS DES PIETONS	34
6.3	ESPACES VERTS	34
6.4	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	34
6.5	CLOTURES.....	34
6.6	RESEAUX DIVERS.....	34



NOTE GENERALE

OBJET DE LA PRESENTE NOTICE

La présente notice descriptive rédigée conformément à l'arrêté du 10 mai 1968, définit les caractéristiques techniques et le niveau de prestation suivant lesquels sera édifié l'ensemble des logements en accession.

L'opération immobilière est située rue Maurice Ténine à Fresnes (94260).

Le projet s'intègre dans une opération constituée d'un programme de 2 bâtiments de logements érigés en R+3+ attique, les bâtiments seront édifiés sur un niveau de sous-sol à usage de parkings et locaux techniques. Un local commercial se trouve à RdC.

DECOMPOSITION EN TRANCHES

L'ensemble sera réalisé en une seule tranche.

PRECISIONS SUR LA PRESENTE NOTICE :

Les caractéristiques techniques des immeubles sont définies par la présente notice, ainsi que par les normes AFNOR, les Cahiers des Prescriptions Techniques constitués par les Documents Techniques Unifiés établis par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, les Règles de Construction et de Sécurité.

Ces prescriptions sont sélectionnées dans l'objectif de tendre vers une performance énergétique du bâtiment, du choix approprié de l'énergie, des installations économes en électricité, un choix approprié des matériaux de construction et d'une installation économes en eau.

Seront admises de plein droit, toutes modifications de structure de l'agencement intérieur et extérieur (tel que déplacement ou création de gaine technique, soffite ou faux plafond, etc....) ayant pour but de résoudre un problème technique ou de compléter ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble et qui seraient apportés en cours de travaux par le constructeur, en accord avec l'Architecte.

Il est expressément prévu que le constructeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, ou en cas de force majeure ou cause légitime, notamment :



- règle administrative contraignante,
- règlement judiciaire, liquidation de biens, cessation d'activité d'entreprise ou de fournisseur,
- arrêt de fabrication, défaut d'approvisionnement ou retard d'approvisionnement d'un matériau,
- qualité insuffisante du matériau prévu ou livré, etc...
- et, plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle disposition de prestations prévues.

Le tout à condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de qualité pour l'acquéreur.

Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

En outre, l'acquéreur ne pourra, en aucun cas, ce qu'il reconnaît expressément, réclamer, dans le cas d'une prestation présentant une variante ou une alternative, l'une ou l'autre de la prestation, car si cette disposition a été exprimée, c'est qu'elle correspond à un impératif technique.

Le client reconnaît cette clause comme étant essentielle, sans laquelle le constructeur n'aurait pas contracté.



1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DES IMMEUBLES

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLES

Le terrassement est exécuté en pleine masse.
L'évacuation des terres excédentaires se fera aux décharges publiques selon besoin.

1.1.2 FONDATIONS

Les fondations sont réalisées suivant l'étude géotechnique établie par GEOLIA et accord du Bureau de Contrôle.

1.1.3 DALLE BASSE

La dalle basse du niveau le plus bas du sous-sol sera réalisée suivant l'étude géotechnique établie par GEOLIA et accord du Bureau de Contrôle.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 MURS DES SOUS-SOLS

1.2.1.1 Murs périmétriques

Voile béton armé

1.2.1.2 Murs intérieurs et poteaux

Les murs et poteaux intérieurs porteurs seront réalisés en béton armé.

Les murs intérieurs non porteurs pourront être réalisés en béton armé ou en maçonnerie de parpaings, suivant la localisation

1.2.2 MURS DE FAÇADES

Les murs de façades, allèges, trumeaux et encadrements de baies seront réalisés en OSB avec isolation thermique intérieure en laine minérale.

Le revêtement extérieur sera réalisé, selon définitions de l'Architecte et du Permis de Construire :

- soit par un bardage bois de type OPENLAME des Ets SIMONIN (localisation selon plans de façade du permis de construire).
- soit en vêtture métallique (localisation selon plans de façade du permis de construire).

1.2.3 MURS PIGNONS



Les murs de façades seront réalisés en béton armé avec isolation thermique intérieure ou extérieure suivant localisation.

Le revêtement extérieur sera réalisé par un enduit organique, finition lisse ou grattée, avec façon de joints creux, selon définitions de l'Architecte et du Permis de Construire :

1.2.4 MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

Murs réalisés en béton armé ou en maçonnerie de parpaings ou de briques, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation.

1.2.5 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

Cloisons type Placostil SAD 160mm minimum, respectant les performances acoustiques réglementaires. Composée d'une double ossature métallique de 48 mm, d'une double isolation en laine minérale de 45 mm d'épaisseur et 2 ZBA13 par parement.

Localisation : cloisons séparations entre parties communes et logements, et entre 2 logements.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 PLANCHERS DES ETAGES COURANTS

Plancher BB (dalle béton bas carbone et isolant biosourcé en fibre de bois), avec chape flottante de 5cm sur isolant phonique.

1.3.2 PLANCHERS ENTRE LOGEMENTS ET LOCAUX NON-CHAUFFES DU RDC

Dalle pleine de béton armé épaisseur selon calculs assurant le coupe-feu réglementaire entre commerces et logements.

Isolation thermique par chape thermo acoustique d'épaisseur conforme à la réglementation, pour isoler les logements vis-à-vis des commerces ou des locaux non chauffés du rez-de-chaussée

1.3.3 PLANCHERS BAS DU REZ-DE-CHAUSSEE

Plancher dalle pleine béton armé épaisseur selon calculs assurant le coupe-feu réglementaire et /ou protection par chape thermo acoustique et isolant thermique en sous-face, selon étude thermique.

1.3.4 PLANCHERS SOUS TERRASSE

Plancher dalle pleine en béton armé.

Isolation thermique au droit des locaux chauffés posée sous l'étanchéité, épaisseur selon étude thermique.

1.3.5 BALCONS

Balcon en bac collaborant avec sous face habillée.



1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

Cloisons de distribution intérieure des logements réalisées plaques de plâtre sur ossature métallique de 72/48 mm d'épaisseur, de type PLACOSTYL ou équivalent, avec isolation thermo-acoustique.

Les cloisons et doublages de salles de bains et salles d'eau sont avec parement en plaque de plâtre hydrofuge sur toute hauteur au droit des baignoires et douches.

Les cloisons de distribution pourront être réalisées en murs en béton armé ou parpaing enduit suivant étude structure.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 ESCALIERS COLLECTIFS PRINCIPAUX

Escaliers collectifs encloués, réalisés en béton armé, préfabriqués ou coulés en place. Main courante sur fût central et murs périphériques selon réglementation.

1.5.2 ESCALIERS DES LOGEMENTS DUPLEX

Structure bois, hélicoïdaux ou droits, suivant plans architectes.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE (SANS OBJET)

1.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX PRIVATIFS

Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.

1.6.3 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX TECHNIQUES ET COMMUNS

Amenée naturelle d'air frais dans tous les locaux techniques : réception des ordures, branchement d'eau, locaux électriques, etc... par gaines constituées suivant le degré coupe-feu réglementaire ou prise d'air directe en façade suivant la localisation.

Conduits en matériaux coupe-feu agréés.

Les conduits de ventilation seront en béton, maçonnerie ou plâtre avec parement en fonction des finitions définies ci-après et des impositions d'isolation et degré coupe-feu.

Parkings en ventilation naturelle haute et basse, dimensions selon réglementation.

1.6.4 VENTILATIONS PALIERES (SELON REGLEMENTATION) (SANS OBJET).

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS



1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

Evacuation des terrasses inaccessibles et accessibles par chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, ou par descentes en façade raccordées au réseau horizontal.

La rétention d'eau pluviale sera réalisée par l'intermédiaire d'un bassin de rétention de dimensions appropriées situé dans les jardins partagés.

1.7.2 CHUTES D'EAU USEES ET EAUX-VANNES

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux. L'évacuation des réseaux s'effectue par voie gravitaire et/ou par pompes de relevage jusqu'au réseau public suivant nécessité.

1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOL

Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées/eaux-vannes, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs, posés sur consoles ou sur suspentes.

1.7.4 BRANCHEMENT A L'EGOUT

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications de la Ville de Fresnes.

1.8 TOITURE ET TERRASSE

1.8.1 TOITURES TERRASSES DES IMMEUBLES

- Etanchéité des terrasses accessibles privatives avec protection par dalles bois ou béton finition au choix de l'Architecte. Interposition sous l'étanchéité d'un isolant thermique, d'épaisseur conforme à la réglementation, au droit des locaux chauffés.
- Etanchéité des terrasses inaccessibles en toiture par bitume élastomère et protection par lit de gravillons.
Interposition sous l'étanchéité d'un isolant thermique, d'épaisseur conforme à la réglementation, au droit des locaux chauffés.

1.8.2 TERRASSE SUR SOUS-SOL

Etanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère ou équivalent, recevant suivant la localisation :

- un matériau drainant et un feutre jardin formant couche filtrante au droit des parties recevant de la terre végétale.
- au droit des entrées aux bâtiments et des circulations extérieures, un revêtement type béton balayé, béton désactivé ou blocs de pavés selon plan d'aménagement de l'architecte.

1.9 CHARPENTE COUVERTURE (SANS OBJET)



2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

Choix des couleurs dans une gamme proposée par le Maître d'Ouvrage

2.1.1 SOL ET PLINTHES DES PIÈCES PRINCIPALES

- **Entrée, séjour, dégagements, mezzanines des duplex et placards ouvrant sur ces pièces**
 - * Parquet Gamme Phyléa de chez CFP épaisseur 13 mm, lames de 70 mm ou alterné 70-105 mm, ou équivalent, collée sur chape ou sous-couche d'isolation acoustique.
 - * Plinthe couleur blanche de 70 mm de hauteur, finie usine,
- **Chambres, dressings, rangements - placards ouvrant sur ces pièces**
 - * Parquet Gamme Phyléa de chez CFP épaisseur 13 mm, lames de 70 mm, ou équivalent, collée sur chape ou sous-couche d'isolation acoustique.
 - * Plinthe couleur blanche de 70 mm de hauteur, finies usine.

2.1.2 SOL ET PLINTHES CUISINES KITCHENETTES ET WC INDEPENDANTS

- * Carrelage grès émaillé, Gamme Chantier des Ets SALONI ou équivalent, format 43 x 43 (cm x cm).
- * Pose collée.
- * Plinthes 9x 43 (cm x cm) en carrelage assorties au revêtement de sol.

2.1.3 SOL ET PLINTHES DES SALLES DE BAINS ET SALLE D'EAU

- * Carrelage grès émaillé, Gamme Chantier des Ets SALONI ou équivalent, format 43 x 43 (cm x cm).
- * Pose collée.
- * Plinthes 9x 43 (cm x cm) en carrelage assorties au revêtement de sol.

2.1.4 SOL DES BALCONS ET LOGGIAS

Terrasses:

Revêtement en dalles bois ou béton sur plots selon plan.

Balcons et loggias :

Peinture aux résines époxy.

2.1.5 BARRES DE SEUILS

Arrêt de matériaux par profils aluminium, à chaque changement de matériau (carrelage/parquet).

2.2 REVETEMENTS MURAUX

(Autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)



Choix des couleurs dans une gamme proposée par le Maître d’Ouvrage.

2.2.1 CUISINES / KITCHENETTES (SANS OBJET)

2.2.2 SALLES DE BAINS – SALLES D’EAU

- Faïence ou grès émaillé format 25 X 40 (cm x cm) Gamme Chantier des Ets SALONI ou équivalent posée horizontalement.
- Toute hauteur au-dessus du sol fini :
 - Au-dessus de la baignoire sur les trois côtés de celle-ci
 - Au-dessus du bac à douche sur les 2 ou 3 côtés de celui-ci

2.3 PLAFONDS

(Sauf Peintures et Tentures)

2.3.1 PLAFONDS DES PIECES INTERIEURES

Sous-face des planchers béton ragrée par enduit de surfacage, localement, suivant les dispositions techniques, faux-plafonds ou soffites en plaques de plâtre surfacées.

2.3.2 SOUS FACES BALCONS

Sous-face des planchers béton ragrée par enduit de surfacage selon plans.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES

- Menuiseries extérieures en bois composées de châssis fixes, fenêtres et portes-fenêtres ouvrants à la française suivant implantation sur le plan de vente.
- Elles seront munies de poignées finition inox.
- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage isolant à performance thermique et acoustique suivant réglementation,
- Encadrement bois suivant indications du permis de construire

2.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE

- Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales. Vitrage en verre translucide pour les menuiseries extérieures des salles de bains, salles d’eau et cuisines selon plan de vente.

2.5 FERMETURES

2.5.1 CHAMBRES, SEJOURS ET CUISINES OUVERTES A TOUS LES NIVEAUX

Les fenêtres seront occultées selon plans et façades architecte :

- Soit par des volets roulants en PVC à commande électrique filaire et individuelle,



- Soit par stores occultant et thermiques.

2.5.2 PIECES DE SERVICE : CUISINES, SALLES DE BAINS, SALLE D'EAU (SANS OBJET)

Aucune occultation pour les pièces de service sauf pour les cuisines ouvertes qui seront équipées d'une occultation identique à celle du séjour.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 PORTES INTERIEURES DES LOGEMENTS

Portes isoplans alvéolaires laquées usine posées sur huisserie bois standard, dimensions suivant plans.

Quincaillerie chromée type Muze des Etablissements VACHETTE, posée sur plaques.

Serrure à pêne dormant ½ tour pour les chambres. Bec de cane à condamnation pour les WC, salles de bains et salle d'eau.

Butée de porte sur toutes les portes.

2.6.2 PORTES PALIERES

Portes palières à âme pleine type ISOBLINDE de chez MALERBA, équipées d'une serrure 3 points A2P* avec canon VOLT de chez VACHETTE ou équivalent compatible avec les clefs DUO de chez VACHETTE.

Garniture côté intérieur par béquille simple de même ligne que sur les portes intérieures, côté palier par poignée de tirage.

Microviseur, seuil à la Suisse.

Parement à peindre sur les deux faces, finition laquée sur circulation commune.

Fourniture de clefs de chez VACHETTE :

- 3 pièces : 4 clefs,
- 4 pièces : 5 clefs,
- 5 pièces : 6 clefs



2.6.3 PLACARDS

Seuls les placards figurant en traits pleins sur les plans font partie de la dotation de base du logement considéré. Les placards dessinés en traits pointillés sont optionnels.

- Les placards de largeur supérieure à 0.80 m sont à portes coulissantes sans bâti, avec rail haut et rail bas.

Panneaux en aggloméré de 10 mm d'épaisseur, revêtus de polymère couleur frêne blanc aux deux faces de type SOGAL KENDOORS ou équivalent.

Equipement intérieur :

Tablette en aggloméré mélaminé toute largeur à 1.80m de hauteur environ

1 tringle penderie sous tablette,

Localisation des placards : suivant indications des plans.

- Les placards de largeur inférieure à 0.80 m environ sont ouvrant pivotant, de type SOGAL KENDOORS ou équivalent, de 10 mm d'épaisseur, revêtus de polymère couleur frêne blanc aux deux faces. Ferrage par charnières invisibles.

Equipement intérieur :

Tablette en aggloméré mélaminé toute largeur à 1.80m de hauteur environ

1 tringle penderie sous tablette,

Localisation des placards : suivant indications des plans.

2.6.4 OUVRAGES DIVERS

Trappes de visite en panneau d'aggloméré avec isolation sur la face intérieure, dans un cadre en bois ou acier pour chacune des gaines intérieures aux logements.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

Garde-corps en acier thermolaqué ou aluminium, teinte suivant le projet de l'Architecte.

2.7.2 SEPARATIFS DE BALCONS OU TERRASSES

Pour les terrasses contiguës, suivant les plans d'Architecte, écrans séparatifs en métal ou en verre securit monté dans cadre en acier thermolaqué ou en aluminium avec raidisseur intermédiaire si nécessaire.



2.7.3 CLAUSTRAS ET PERGOLAS

Certains balcons, suivant les plans d'Architecte, bénéficieront de claustras et/ou de pergolas en acier thermolaqué ou en aluminium.

2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES

2.8.1.1 Sur menuiseries

Lasure teinte au choix de l'architecte.

2.8.1.2 Sur fermetures (SANS OBJET)

2.8.1.3 Sur serrurerie

Thermolaquage des garde-corps, claustras et pergolas.

Peinture glycérophtalique pour les accessoires de serrurerie courante.

2.8.2 PEINTURES INTERIEURES

2.8.2.1 Sur Menuiseries Intérieures

- Après préparation, deux couches de peinture acrylique satinée.

Coloris : Blanc.

2.8.2.2 Sur Menuiseries Extérieures

Lasure teinte au choix de l'architecte sur face intérieure des menuiseries extérieures.
Vernis polyuréthane sur escalier bois (logements avec mezzanine).

2.8.2.3 Sur Murs

- Murs des pièces sèches : peinture acrylique finition velours, coloris blanc.
- Murs de pièces humides : peinture acrylique finition velours, coloris blanc.

2.8.2.4 Sur Plafonds

- Plafond des pièces sèches : peinture acrylique finition velours, coloris blanc.
- Plafond des pièces humides : peinture acrylique finition velours, coloris blanc.



2.8.2.5 Sur Canalisations

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : deux couches de peinture alkyde satinée blanche.

2.8.3 PAPIERS PEINTS (SANS OBJET)

2.8.4 TENTURES (SANS OBJET)

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 EQUIPEMENTS MENAGERS

2.9.1.1 Kitchenette des studios :

Sans objet.

2.9.1.2 Cuisine des autres logements :

Évier inox une cuve et un égouttoir. Meuble bas sous évier en aggloméré finition mélaminé blanc comprenant une ou deux portes.

Robinetterie avec mitigeur OKYRIS des Ets PORCHER ou équivalent.

Dimension 1.20m à une ou deux portes et emplacement pour machine à laver (appareil non fourni) suivant plan de vente.

Tés en attente pour alimentation lave-vaisselle (et lave-linge si l'attente n'est pas placée dans une autre pièce, localisation selon plans).

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Néant à l'Intérieur des logements. Voir Article 5.4.

2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

A partir du réseau en sous-sol, elle se fait en colonnes dans les gaines techniques des circulations. Ces colonnes sont en tube acier galvanisé ou en PVC « pression ».

A l'étage du logement, un piquage repéré comporte un compteur divisionnaire individuel.

A partir de ces compteurs, la distribution intérieure du logement est assurée par un réseau en polyéthylène réticulé (PER) ou en cuivre encastré sous fourreaux incorporé dans les planchers et en pied de cloisons.

Les raccords entre canalisations encastrées et la distribution en plinthe seront en cuivre apparent



2.9.2.2 Production et distribution d'Eau Chaude

Distribution encastrée dans les dalles en polyéthylène réticulé encastré sous fourreau.
Raccordement des appareils à l'intérieur de chaque pièce en cuivre apparent.

Production ECS collective par pompe à chaleur Air/Eau.

2.9.2.3 Evacuations

Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.4 Branchements en attente

Attentes pour machines à laver disposée en cuisine et/ou en salle de bain suivant la disposition du plan de vente, à raison d'une attente pour les studios et deux attentes pour les autres logements, comprenant :

- Robinet d'arrêt et raccord bouchonné sur l'eau froide.
- Attente avec siphon PVC sur l'évacuation.

2.9.2.5 Appareils Sanitaires

NOTA : Tous les appareils sanitaires sont de couleur blanche.

- Dans les WC :

Cuvette céramique de chez PORCHER, KHEOPS ou équivalent, fixée sur bâti support autoportant à plaque de commande en ABS, économiseur d'eau et abattant blanc adapté à l'appareil.

- Dans les salles-de-bains :

Receveur de douche des de chez PORCHER modèle CONNECT DESIGN ou équivalent, dimensions selon plans. Paroi de douche non fournie.

Ensemble ULYSSE de chez PORCHER composé d'une table vasque en céramique blanc brillant sur un meuble sur pieds de 61x56x45 cm (l x h x p) avec deux tiroirs en mélaminé ou laqué au choix (intérieur mélaminé blanc), miroir posé et spot LED.

- Dans les salles d'eau :

Receveur de douche des de chez PORCHER modèle CONNECT DESIGN ou équivalent, dimensions selon plans. Paroi de douche non fournie.

Ensemble ULYSSE de chez PORCHER composé d'une table vasque en céramique blanc brillant sur un meuble sur pieds de 61x56x45 cm (l x h x p) avec deux tiroirs en mélaminé ou laqué au choix (intérieur mélaminé blanc), miroir posé et spot LED.



2.9.2.6 Robinetterie

L'ensemble de la robinetterie des salles de bains et des salles d'eau est du type mitigeurs OKYRIS de chez PORCHER, ou équivalent.

- Sur baignoires : mitigeur avec inverseur bain douche. Douchette IDEALRAIN de chez IDEAL STANDARD ou équivalent sur barre réglable avec flexible chromé de 1,75 m. sur support mural.
- Sur les douches : mitigeur mural avec flexible chromé de 1,75 m et douchette sur barre murale. Vidage par bonde siphonée.
- Sur les plans de toilette : mitigeur à bec fixe avec commande de bonde.

2.9.2.7 Robinets de Puisage Extérieurs (SANS OBJET)

2.9.3 ÉQUIPEMENT ELECTRIQUE, TELEPHONIQUE ET TELEVISION

2.9.3.1 Type d'installation

Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.

Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).

L'appareillage est de la série ODACE Styl de chez SCHNEIDER Electric ou équivalent, l'axe des interrupteurs se situera à 1,10m du sol fini, tous les circuits seront reliés à la terre.



2.9.3.2 Équipement de chaque Pièce

Désignation	1P	2P	3P	4P et +
Porte palière				
Bouton poussoir de sonnerie palière avec porte étiquette – étanches pour les logements dont l'accès se fait par l'extérieur) :	1	1	1	1
Sonnerie incorporé dans le tableau électrique :	1	1	1	1
Entrée				
Combiné portier vidéophone	1	1	1	1
Tableau abonné avec porte encastré	1	1	1	1
Douille + culot DCL + ampoule	1	1	1	1
Va et vient ou télé rupteur	1	2	2 ou +	2 ou +
P.C. 10/16 A+T	1	1	1	1
RJ45	1	0	0	0
Dégagement				
Douille + culot DCL + ampoule en plafond au centre	0 ou 1	0 ou 1	1 ou 2	1 ou 2
Va et vient ou télé rupteur	0 ou 1	0 ou 1	1 ou 2	1 ou 2
P.C. 10/16 A+T (seulement si supérieur à 4m ²)	0 ou 1	1	1	1
Détecteur autonome incendie (dans les dégagements des locaux à sommeil ou dans l'entrée pour les studios ou 2 pièces)	1	1	1	1
Séjour				
5 P.C. 10/16 A+T pour surface inférieur ou égale à 28 m ² 7 au delà	5 ou 7	5 ou 7	5 ou 7	5 ou 7
TV par RJ45	1	1	1	1
RJ45	1	1	1	1
Douille + culot DCL + ampoule (plafonnière et centrale)	1	1	1	1
Interrupteur de commande plafonnier (ou va et vient)	1	1	1 ou 2	1 ou 2
Cuisine des 2P ou plus				
P.C. 10/16 A + T à hauteur du plan de travail		3	3	3
P.C. 16 A + T spécialisée lave-vaisselle		1	1	1
P.C. 16 A + T pour le réfrigérateur		1	1	1
P.C. 20 A + T spécialisée four et lave-linge (1 si lave-linge dans la SDB, sinon 2)		1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2
P.C. 32 A + T spécialisée cuisson		1	1	1
PC 10/16 A + T à 1,80 m au-dessus du plan de travail pour hotte				
Douille + culot DCL + ampoule au-dessus du plan de travail		1	1	1
Douille + culot DCL + ampoule + crochet de suspension au centre de la pièce		1	1	1
Interrupteur centre		1	1	1
Interrupteur applique		1	1	1
		1	1	1
1 PC 16 A+T supplémentaire à proximité immédiate de la commande de l'éclairage (entrée de la cuisine)		1	1	1



Désignation	1P	2P	3P	4P et +
Salle de bains - Salle d'eau				
Interrupteur	1	1	1	1
P.C. 20 A + T spécialisée lave-linge (0 si prévue dans cuisine sinon 1 dans salle de bains ou d'eau) selon plan architecte	1	0 ou 1	0 ou 1	0 ou 1
Douille + culot DCL au-dessus du plan de toilette	1	1	1	1
PC 10/16A+T (prise rasoir)	1	1	1	1
Douille + culot DCL + ampoule (en plafond)	1	1	1	1
1 PC 16 A+T supplémentaire à proximité de la sortie et à 1m10 de hauteur (pour toutes les SDB ou SDE principales de chaque logements) – Normes handicapées :	1	1	1	1
WC				
Douille + culot DCL + ampoule en plafonnier ou au-dessus porte	1	1	1	1
Interrupteur				
PC 10/16A+T supplémentaire (pour tous les WC principaux de tous les logements) - à proximité immédiate de la commande de l'éclairage – Normes handicapées :	1	1	1	1
Chambre principale				
Interrupteur pour plafonnier		1	1	1
P.C. 10/16 A+T		3	3	3
RJ45		1	1	1
TV par RJ45		1	1	1
Douille + culot DCL + ampoule (plafonnière et centrale)		1	1	1
1 PC 16 A+T supplémentaire à proximité immédiate de la commande de l'éclairage – Normes handicapées :		1	1	1
Autres chambres				
Interrupteur pour plafonnier			1	1
P.C. 10/16 A+T, 3 minimum et 1prise mini tous les 3 ml de paroi			3	3
RJ45			1	1
Douille + culot DCL + ampoule (plafonnière et centrale)			1	1
Jardins privatifs supérieurs à 10 m²				
Sans objet				
Terrasses et Balcons :				
Interrupteurs de commande prises et éclairages extérieurs placés à l'intérieur :	1	1	1	1
- Prise 16 A étanche par terrasse ou balcon (1 par appartement : le principal balcon ou terrasse) :	1	1	1	1
- Hublots étanches : 1	1	1	1	1

2.9.3.3 Puissances desservies (minimum) :

- Studios : 6 KVA 2 Pièces : 6 KVA
- 3 Pièces : 9 KVA 4 Pièces : 9 KVA
- 5 Pièces : 9 KVA



2.9.3.4 Sonnerie de Porte Palière

Bouton poussoir porte-étiquette disposée sur le palier, permettant d'actionner un buzzer situé dans l'entrée (Tableau Electrique).

2.9.4 CHAUFFAGE

2.9.4.1 Type d'Installation

Chauffage individuel électrique et production eau chaude sanitaire par pompe à chaleur Air/Eau.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces suivant réglementation

(-7°C extérieur)

Salle de bain	20°C
Autres pièces et dégagements	19°C
WC	non chauffé

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Dans toutes les pièces : radiateurs numériques électriques de type NH1 de chez QARNOT ou équivalent.

Sèche serviette de type CALA de chez ACOVA dans les Salles de Bain.

2.9.4.4 Conduits de Fumée

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et Prises de Ventilation

La ventilation des appartements s'effectuera par simple flux au moyen d'une VMC hygro réglable (ventilation mécanique contrôlée), les bouches d'extraction seront disposées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau, et WC) elles seront de marque ATLANTIC ou équivalent.

Le groupe moto-ventilateur du type ATLANTIC AIRVENT PA sera, ainsi que le réseau de distribution, accessible en tout point.

2.9.5 EQUIPEMENTS BASSE TENSION

2.9.5.1 Numéricâble (SANS OBJET)

2.9.5.2 Internet

- Nombre et implantation des joncteurs suivant Article 2.9.3.2.
- Raccordement sur le réseau, selon préconisation opérateur.

2.9.5.3 Commandes d'ouverture des portes



Chaque logement est équipé d'une platine portier vidéophone permettant l'ouverture de la gâche électrique de la porte intérieure du sas d'accès du hall à rez-de-chaussée desservant le logement.



3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES

SANS OBJET

3.2 PARKINGS COUVERTS

3.2.1 MURS ET CLOISONS

Murs et ossature en béton armé ou en maçonnerie de parpaings rejointoyés.

3.2.2 PLAFONDS

Dalle pleine de béton armé, avec isolant thermique suivant la nécessité.

3.2.3 SOLS

Dalle ou dallage en béton armé surfacé.

Finition avec bandes de délimitation au sol et numérotation peintes.

3.2.4 PORTES D'ACCES

3.2.4.1 Pour les Véhicules :

Accès au parking couvert par un élévateur / monte voiture, porte coulissante à ouverture automatique commandée par émetteur individuel.

3.2.5 VENTILATION

Amenée d'air neuf par des conduits de ventilation en béton armé ou en maçonneries de parpaings. Evacuation d'air vicié par des conduits de ventilation naturelle ou extraction conforme à la réglementation sécurité incendie.

3.2.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Emplacements privés : néant.

Circulations communes : éclairage par tubes fluorescents avec éclairage de base permanent (1/3) et complément sur minuterie (2/3), commande par boutons poussoirs lumineux ou détecteurs de présence du type PLEKO de LEGRAND ou équivalent et par ouverture de la porte d'accès.

Eclairage de sécurité par blocs autonomes suivant la réglementation.

3.3 PARKINGS DE SURFACE (SANS OBJET)



3.4 TERRASSES PRIVATIVES

Les terrasses accessibles privatives seront revêtues de dalles bois ou béton finition au choix de l'Architecte.

Interposition sous l'étanchéité d'un isolant thermique, d'épaisseur conforme à la réglementation, au droit des locaux chauffés.

3.5 BALCONS PRIVATIFS

Suivant article 2.1.4

3.6 JARDINS PRIVATIFS

Plantations d'arbres hautes tiges suivant permis de construire.
Engazonnement général.



4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

4.1 HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES

Suivant projet de décoration de l'Architecte.

4.1.1 SOLS

Carrelage en grès cérame 45 x 45 (cm x cm) (U4P3) de chez SALONI, ou équivalent, et plinthes assorties, posées sur chape acoustique.

Tapis brosse encastré au sol dans l'entrée.

4.1.2 MURS DU HALL D'ENTREE

Selon projets de décoration Architecte :

Les murs du hall et des circulations en rez-de-chaussée recevront un revêtement mural décoratif de type peinture décorative ou revêtement textile de chez Muraspect ou équivalent.

4.1.3 PLAFONDS

Plaques de plâtre type BA13 avec peinture qualité intérieure, perforations éventuelles suivant étude acoustique. Eclairage par spots et/ou appliques selon choix de l'Architecte.

Finition par peinture mate.

4.1.4 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE

En fermeture des halls formant sas d'entrée, double ensemble en acier thermolaqué.

Fermeture électrique par système de ventouses.

Ferme-porte à bras coulissant sur tous les vantaux ouvrants.

4.1.4.1 Porte extérieure.

Ouverture depuis l'extérieur par serrure à ventouse électromagnétique reliée à un digicode avec commande pour les sociétés concessionnaires et système de badge type VIGIK pour les occupants, ouverture depuis l'intérieur par interrupteur électrique.

4.1.4.2 Accès aux Halls :

Ensemble vitré en acier laqué avec portes vitrées intégrées suivant plan de décoration.

Fermeture par ventouses électromagnétiques contrôlées depuis l'extérieur par un digicode avec commande pour les sociétés concessionnaires et les occupants par système de badges de type VIGIK sur DUO de chez VACHETTE et depuis l'intérieur par un interrupteur électrique.

Platines vidéophones à RdC dans les sas des Halls reliées aux appartements avec commande pour les sociétés concessionnaires et les occupants par système de badges de type VIGIK et depuis l'intérieur par un interrupteur électrique.



4.1.4.3 Portes d'accès aux locaux communs et escaliers d'étages :

Huisserie métallique et porte bois à âme pleine assurant le degré de résistance au feu réglementaire, finition par peinture satinée. Fermeture par serrure de sûreté, commandée par la clé sur combinaison des occupants (parties communes).

4.1.5 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage par appliques et/ou spots suivant le plan de décoration de l'Architecte, commandé par détecteurs de présence.

Platine de portier vidéophone comportant :

- écran de défilement de noms
- microphone, haut-parleur, etc.
- digicode
- contact VIGIK pour occupants, concessionnaires

4.1.6 CHAUFFAGE

Néant

4.1.7 SIGNALÉTIQUE

Sur le palier, face à l'ascenseur : plaque indicatrice du niveau d'étage.

Sur chaque porte d'escalier ou de local technique plaque indicatrice avec mention du local (ETAGES, SOUS-SOLS, POUSETTES,...)

4.1.8 EQUIPEMENTS

Boîte aux lettres conforme aux normes de la Poste référence MyRenzBox de chez RENZ ou modèle équivalent. Ouverture sur une seule face.

Affichage électronique des noms des occupants.

4.2 CIRCULATIONS ET PALIERS D'ETAGE

Suivant projet de décoration.

4.2.1 SOLS

Carrelage en grès cérame 45 x 45 (cm x cm) (U4P3) de chez SALONI, plinthes assorties, ou peinture de sol, sur chape acoustique.

Tapis brosse encastré au sol devant porte d'accès à la passerelle.

4.2.2 MURS

Revêtement mural Mousse PVC teintée en masse sur support Intissé type Quickmousse et chez TEXDECOR, teintes au choix des Architectes ou peinture finition satinée, teintes au choix des Architectes.



Plinthes bois avec finition peinture satinée.

4.2.3 PLAFONDS

Peinture mate blanche sur plafond béton ou sur faux-plafond décoratif en panneaux de plâtre, suivant la localisation et le projet de décoration.

4.2.4 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage par spots et/ou appliques murales suivant plan de décoration de l'Architecte.

Commande par détecteurs de présence.

Petit appareillage encastré : 1 PC placée en gaine technique des services généraux sur chaque palier, boutons poussoirs de commande de sonnette des logements.

4.2.5 PORTES D'ACCES AUX LOCAUX ET ESCALIERS

- Huisserie métallique et porte bois à âme pleine assurant le degré pare flamme réglementaire avec parements isoplanes sans moulures revêtus de peinture glycérophtalique satinée.

Pour les locaux fermés : serrure de sûreté des Ets VACHETTE ou équivalent, avec pêne dormant lancé par déclencheur, commandée par la clé sur combinaison des occupants actionnant les portes de locaux communs.

Pour les portes d'escaliers : serrure à bec de cane.

- Sur toutes les portes : garniture décorative en harmonie avec le projet du Décorateur ou de l'Architecte.
- Ferme-porte automatique sur chaque porte.
- Façades de gaine technique en aggloméré avec bâti sapin. Finition par peinture

4.2.6 CHAUFFAGE (SANS OBJET)

4.2.7 SIGNALÉTIQUE

Mêmes dispositions que pour le hall (article 4.1.7.)

4.3 CIRCULATION DU SOUS-SOL

Concerne : Tous les sas desservant les parkings, les paliers d'ascenseurs et les escaliers, les locaux techniques.

4.3.1 SOLS

Dalle pleine ou dallage en béton armé surfacé.

Finition par peinture anti-poussière avec remontée de plinthe sur 30cm.



4.3.2 MURS - PLAFONDS

Béton armé ragréé ou maçonnerie de parpaings.
Finition peinture acrylique blanche pour les zones non isolées en plafonds.

4.3.3 PORTES

Portes en bois isoplanes à âme pleine dans huisserie métallique. Finition par peinture. Ferme porte automatique.

Degré de résistance au feu suivant réglementation et emplacement.

Serrures avec quincaillerie ou barres anti-panique suivant emplacement. Serrure de sûreté fonctionnant en combinaison avec clé unique de l'occupant (parties communes) sur les portes d'accès aux parkings.

4.3.4 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.

Eclairage par hublots ou tubes fluo sur minuterie.

Appareillage du type PLEXO de LEGRAND ou équivalent.

4.3.5 SIGNALÉTIQUE

Sur le palier en face l'ascenseur, indication du niveau de sous-sol par chiffre plastique noir. Graphisme au choix de l'Architecte.

Sur les portes : mention du local par lettres peintes (PARKING, LOCAL ORDURES, LOCAL VELOS, ...) ou pictogramme

4.4 CAGES D'ESCALIERS

Concerne : Les escaliers communs desservant les étages et les sous-sols.

4.4.1 SOLS

Sol des paliers et des escaliers en béton surfacé.
Finition par peinture anti-poussière à tous les niveaux, avec remontée en plinthe sur 30 cm et y compris le fut de l'escalier.

4.4.2 MURS ET PLAFONDS

Béton armé ragréé. Finition par enduit projeté à grain fin type BAGAR ou peinture vinylique blanche à l'Airless.



4.4.3 GARDE-CORPS

Mains-courantes tubulaires non débarrassées sur cavaliers et garde-corps sur paliers et trémies en acier, finition à peindre.

4.4.4 ECLAIRAGE

Alimentation par canalisations encastrées.

Eclairage par hublots ou tubes fluo sur minuterie ou détecteurs.

Commande par boutons poussoirs lumineux du type ESPACE LUMIERE ou équivalent.

4.4.5 SIGNALÉTIQUE

Sur chaque porte, indication du niveau par chiffre PVC.

4.5 LOCAUX COMMUNS

Concerne : le local vélos à Rdc.

4.5.1 MURS ET PLAFONDS

Béton armé ragréé, Finition par peinture acrylique blanche ou cloisons grillagées, suivant plans Architecte.

4.5.2 SOLS

Béton surfacé.

Finition peinture anti-poussière avec remontée en plinthe sur 30 cm.

4.5.3 PORTES

Pour les locaux donnant dans le hall : porte décrite à l'article 4.1.4.

Pour les locaux en sous-sol : huisserie métallique et porte en bois à âme pleine dans huisserie métallique, finition par peinture satinée ou ensemble métallique galvanisé suivant localisation. Serrure de sûreté des Ets VACHETTE ou équivalent, avec pêne dormant, commandée par la clé des occupants actionnant les portes de locaux communs.

Ferme-porte automatique sur chaque porte.

4.5.4 ECLAIRAGE

Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.

Eclairage par plafonniers type hublot ou tube fluo sur minuterie ou détecteur.

Commande par appareillage type PLEXO de LEGRAND ou équivalent.



4.5.5 EQUIPEMENT PLOMBERIE

Néant.

4.6 LOCAUX TECHNIQUES

4.6.1 LOCAUX POUBELLES

4.6.1.1 Sol

Dalle en béton armé surfacé recevant :

Une étanchéité par résine polyuréthane si locaux situés à RdC sur parking.

Un revêtement en grès cérame 20 x 20, avec plinthes à gorge de la même série.

4.6.1.2 Murs et plafonds

Peinture acrylique.

Carrelage mural sur 1.20 m de hauteur et peinture acrylique blanche en complément.

4.6.1.3 Equipement plomberie

Robinet pour puisage d'eau et siphon de sol.

4.6.1.4 Equipement électrique

Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.

Eclairage par plafonniers type hublot ou tube fluo sur minuterie ou détecteur à extinction progressive.

Commande par appareillage type PLEXO de LEGRAND ou équivalent.

4.6.1.5 Porte

Huisserie métallique et porte en bois à âme pleine, finition par peinture satinée pour les portes intérieures, et de type métallique pour les portes donnant sur l'extérieur.

Serrure de sûreté des Ets VACHETTE ou équivalent avec pêne dormant lancé, commandée par la clé des occupants actionnant les portes des locaux communs.

Ferme-porte automatique.

4.6.1.6 Ventilation

Ventilation naturelle basse, ventilation haute par extraction VMC.



4.6.2 AUTRES LOCAUX TECHNIQUES

Concerne : Locaux EDF, branchement d'eau, tous locaux spécifiques en sous-sol ou RdC

4.6.2.1 Sol

Dalle en béton armé surfacé recouvert d'une peinture anti-poussière.

4.6.2.2 Murs et plafonds

Béton armé ragréé ou maçonnerie de parpaings recevant une peinture acrylique blanche.

4.6.2.3 Equipement électrique

Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.

Eclairage par plafonniers type hublot ou tube fluo.

Commande par appareillage type PLEXO de LEGRAND ou équivalent.

4.6.2.4 Ventilation

Ventilation naturelle haute et basse selon réglementation.



5 EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

5.1 APPAREILS ELEVATEURS

5.1.1 ASCENSEUR

Un appareil dans chaque cage d'escaliers desservant l'ensemble des niveaux.

Ces appareils sont conformes aux normes européennes de sécurité et aux normes handicapées physiques.

- Charge : 630 kg minimum (8 personnes)
- Vitesse : 1,00 m/s
- Appareil à motorisation électrique dans la gaine.
- Les portes de cabine et palières sont coulissantes à effacement latéral.

Equipement intérieur et décoration :

- Eclairage en plafond, miroir, main-courante, parois par panneaux de finition stratifiée dans la gamme de l'ascensoriste.
- Portes palières : finition inox à RDC, finition par peinture en étages et en sous-sol
- Alarme par téléphone GSM relié au centre de dépannage de l'installateur permettant une télésurveillance selon l'abonnement à la charge de la Copropriété.

Revêtement de sol par le même matériau que dans le hall d'entrée.

Appel de l'ascenseur depuis le sous-sol par clé ou badge VIGIK fonctionnant sur l'organigramme des parties communes.

Descente vers les sous-sols commandée en cabine par la même clé ou par digicode ou par ou badge VIGIK.

5.1.2 MONTE-VOITURES

Élévateur / monte voiture, déplacement montée / descente par 2 vérins hydrauliques.

Porte coulissante à ouverture automatique commandée par émetteur individuel (1 par place de parking).

Ouvrage conforme à la réglementation en vigueur.

Téléphone main libre pur dépannage 24h/24.

5.2 CHAUFFAGE (SANS OBJET)- EAU CHAUDE

▪ **Production eau chaude sanitaire**

La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par une pompe à chaleur collective Air/Eau. Le stockage sera assuré par un ballon situé au sous-sol.

▪ **Distribution**

La distribution bitube, réalisée « en pieuvre », sera encastrée en dalle sous fourreaux. Les canalisations devront pouvoir être traitées et les nourrices seront accessibles.



5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 TELEPHONE

Distribution dans fourreaux et sur chemins de câble en sous-sol depuis le domaine public et distribution verticale dans gaines palières.

Liaison avec chaque logement jusqu'aux coffrets de communication de type OPTIMO des Ets CASANOVA, ou équivalent.

Raccordement par les services des concessionnaires sur le réseau public.

Mesures conservatoires pour réseau fibre : fourreaux sur chemin de câble entre le local fibre situé en sous-sol et la gaine fibre située à RDC d'une part, et entre les gaines palières de chaque niveau et les GTL des logements d'autre part.

5.3.2 RADIO / TV

Raccordement au réseau hertzien permettant la réception des chaînes de la TNT et la modulation de fréquence..

5.4 RECEPTION - STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Stockage des ordures dans les locaux situés au niveau rez-de-chaussée suivant plan de l'architecte.

Ramassage conforme à la réglementation de la Ville de FRESNES.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Ventilation mécanique des logements par VMC hygroréglable de type B (entrée et sorties d'air de type hygroréglables). Extracteurs collectifs disposés sur les terrasses hautes des bâtiments et raccordés aux gaines verticales desservant les logements.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 COMPTEUR GENERAL

Compteur de la Compagnie distributrice situé en limite de propriété ou dans le local spécifique situé en sous-sol.

5.6.2 SUPPRESSEUR - TRAITEMENT DE L'EAU

Si nécessaire en fonction des indications de la Compagnie distributrice.

5.6.3 COLONNES MONTANTES



Depuis le compteur général, distribution horizontale enterrée sous fourreau et en plancher haut du sous-sol en canalisations d'acier galvanisé ou PVC pression, calorifugées jusqu'aux pieds de colonnes montantes décrites à l'article 2.9.2.1 desservant les logements.

Le réseau services généraux dessert les robinets des locaux poubelles, et les puisages en locaux techniques.

Colonnes montantes en acier galvanisé ou en PVC pression dans les gaines techniques pour alimentation de ceux-ci en eau froide conformément à l'article 2.9.2.1.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ (SANS OBJET)

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 ORIGINE DE L'ALIMENTATION

Alimentation sous la voie publique depuis le poste de distribution publique desservant le secteur. Des coffrets de coupure EDF seront mis en place en façade.

Distribution sur chemin de câble jusqu'aux pieds de colonnes électriques alimentant les comptages logements et services généraux.

5.8.2 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Armoires de comptage situées au rez-de-chaussée de chaque cage d'escaliers en pied de gaine électrique des services généraux.

5.8.3 COLONNES MONTANTES

En gaine palière.

5.8.4 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Compteurs individuels et disjoncteur abonné suivant normes EDF dans un tableau "abonné".



6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKING (SANS OBJET)

6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS

Circulation à RDC entre les 2 bâtiments : Selon permis de construire et au choix de l'architecte.

Éclairage par bornes - commande par interrupteur crépusculaire et horloge

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 PLANTATIONS

Jardins communs sur terre-plein ou sur dalle étanchée, apport de terre végétale, et plantation de d'arbres à hautes tiges suivant obligation du permis de construire et projet paysager de l'Architecte.

6.3.2 ENGAZONNEMENT

Les espaces verts extérieurs à RdC seront engazonnés.

6.3.3 CHEMINS DE PROMENADE, AIRE DE REPOS (SANS OBJET)

6.4 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.4.1 ENTREES DES IMMEUBLES (SANS OBJET)

6.4.2 ECLAIRAGE DES CHEMINS D'ACCES.

Eclairage par bornes - commande par interrupteur crépusculaire et horloge.

6.5 CLOTURES

6.5.1 CLOTURES SUR DOMAINE PUBLIC (SANS OBJET)

6.5.2 CLOTURES ENTRE PARCELLES (SANS OBJET)

6.6 RESEAUX DIVERS

6.6.1 RESEAU D'EAU

Depuis le comptage exécuté par la Compagnie Distributrice des Eaux, canalisation d'alimentation en tube d'acier galvanisé ou PVC pression enterrée sous fourreau.



6.6.2 RESEAU DE GAZ (SANS OBJET)

6.6.3 ELECTRICITE

Entre les coffrets de coupure décrits à l'article 5.8.1. et les colonnes montantes, cheminement en rez-de-chaussée ou en sous-sol.

6.6.4 EGOUT

Rejet par des réseaux séparé des Eaux Usées et des Eaux pluviales.

La conception des réseaux est soumise aux prescriptions des Services Techniques de la Ville de FRESNES et du Département concerné (94), figurant dans les attendus du permis de construire.

Fin de la Notice.